

## Contre une politique salariale d'austérité



### Augmentations Collectives : Un accord de baisse de salaire en 2013 ...

Janvier 2013 : nouvelles hausses ...

Gaz : + 2,4 %, Electricité : +2,5 %, Timbre-poste : + 5 %, RATP : + 2,4 %, Redevance télé : + 4,8 %, Impôts sur le revenu : + 2 % en moyenne, primes d'assurances en augmentation constante , etc ...

Janvier 2013 chez Generali : ☞ 370 € brut soit à peine 1,4 % pour les plus bas salaires ...

**Quand l'augmentation des salaires est inférieure à la hausse des prix : c'est une baisse de salaire !**



### Augmentations individuelles : Comment admettre que des salariés puissent être privés d'augmentation individuelle deux années consécutives ?

Notre syndicat FO dénonce l'hypocrisie de l'accord qui contient cette disposition honteuse :

« Les parties signataires décident de porter une attention particulière à la situation des collaborateurs qui n'ont pas eu d'augmentation individuelles pendant cinq années consécutives »

**Une « attention particulière » après « cinq années » !**



### Et les rémunérations variables ?

Le taux d'atteinte diminue d'année en année et la fixation des objectifs et leur évaluation est totalement arbitraire. C'est un outil de pression qui pèse sur les salariés et même leurs managers.

Notre syndicat FO n'a cessé de dénoncer les dégâts de l'individualisation sur les conditions de travail et même l'ambiance dans les services. Cela n'aurait pas été possible sans la signature complaisante de syndicats qui ont oublié que leur rôle est de défendre les intérêts des salariés, de les protéger contre l'arbitraire et de défendre leur pouvoir d'achat.

**Notre syndicat FO ne renoncera pas aux revendications qu'il soutient chaque année et notamment le retour aux augmentations générales pour tous à un niveau au moins égal à la hausse du coût de la vie.**



### Épargne Salariale : Lundi 15 avril 2013, se tiendra une deuxième réunion de négociation relative à

l'épargne salariale qui portera sur les critères d'intéressement dont les taux d'atteinte augmentent chaque année au détriment de l'intéressement devant revenir aux salariés. Il faut absolument dénoncer une disposition des accords actuels qui prévoient un plafonnement de l'épargne salariale pour protéger les bénéficiaires des actionnaires. Le rôle d'un syndicat est de protéger les salariés, pas les actionnaires.

**FO revendique la suppression de ce plafonnement et des critères qui diminuent l'intéressement.**

*Notons tout de suite, qu'il ne sera pas difficile de faire mieux en intéressement cette année que l'an dernier où il était presque inexistant compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale ...*



Jean-Simon Bitter  
Délégué Syndical Central FO

Monsieur Michel Estimbre  
Président du CCE  
Generali France Assurances  
7-9 Boulevard Haussmann  
75009 Paris  
Paris, le 9 avril 2013

Lettre ouverte  
Copie à l'inspection du travail.

Monsieur le Président,

Les salariés de l'UES et notre syndicat FO ont constaté que de nombreux Directeurs avaient été mis à la retraite ou licenciés, parfois brutalement, sans être remplacés.

Ceci est nécessairement le résultat d'un plan déterminé qui affecte l'organisation générale de l'entreprise. Ce plan est probablement en rapport avec la décision stratégique du groupe de réaliser 600 millions d'euros d'économie sans « faire de réduction significative d'effectifs ».

Or selon le Code du Travail, les décisions de l'employeur sont précédées de la consultation du comité d'entreprise notamment en ce qui concerne l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs (articles L2323-2 à L2323-6 du code du Travail).

Des salariés subissent des changements d'affectation du fait des départs de cadres de direction et notre syndicat FO est saisi aujourd'hui de plusieurs procédures de licenciements individuels de salariés de toutes catégories (cadres et non cadres, commerciaux et administratifs) qui peuvent être en rapport avec cette situation.

Notre syndicat FO revendique

- L'arrêt des licenciements et des procédures en cours,
- Le remplacement de tous les départs, quel qu'en soit le motif, par des embauches en CDI

Enfin nous vous demandons d'ouvrir, conformément à la Loi, une consultation sur ce plan général devant le comité central d'entreprise et les comités d'établissement concernés.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président du CCE, nos salutations distinguées.

  
Jean-Simon Bitter